

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 JUILLET 2021

## PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mercredi 15 septembre 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN (arrive à 20h15), Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patrick PORNET et Roseline TRAMBOUZE.

**Absents avec excuse :**

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE  
Patricia PERRET donne pouvoir à Roseline TRAMBOUZE  
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN  
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick PORNET  
Lucie ROCH donne pouvoir à Christine VALADE

**Absente sans excuse (= sans pouvoir) :** Isabelle ROUVIDAN

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** André ALEX

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- **Garantie d'emprunt à Opheor pour financer l'opération Parc social, Acquisition – amélioration de 7 logements**

Mme VALADE expose que Le Conseil Municipal est appelé à approuver une garantie d'emprunt sollicité par Ophéor pour assurer le financement de l'opération, Parc social public, acquisition – amélioration de 7 logements situés 1 place Verdun 42120 Perreux. La garantie est à hauteur de 49 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 430 480 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué de 5 lignes du prêt.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette garantie d'emprunt.

- **Garantie d'emprunt à Opheor pour financer l'opération soutien à la reprise des chantiers, Haut de bilan.**

Mme VALADE explique que Le Conseil Municipal est appelé à approuver une garantie d'emprunt sollicité par Ophéor pour assurer le financement de l'opération, Soutien à la reprise des chantiers, haut de bilan. La garantie est à hauteur de 49 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 24 500 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué d'1 ligne du prêt.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette garantie d'emprunt.

- **Décision Modificative n°1**

Mme VALADE expose que Le Conseil Municipal est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour réajuster les crédits en section d'investissement dans le cadre d'un projet : l'achat de stores à la mairie et à la médiathèque.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n°1.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème – modification du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, Monsieur DUCROS explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la création d'un emploi permanent à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et donc à modifier le tableau des effectifs de la commune en ce sens.

Il s'agit de nommer un agent sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à un recrutement par voie de mutation.

Madame TRAMBOUZE demande si les postes des deux agents partis ont été fermés. Monsieur le Maire lui répond que non. Elle lui demande également si un recrutement est en cours pour pallier le départ en retraite d'un agent en charge de la maçonnerie. Monsieur le Maire lui répond qu'il est difficile de répondre pour l'instant mais qu'une candidature était à l'étude.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette création de poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du football club qui remercie la municipalité pour le versement de la subvention exceptionnelle 2021.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'amicale des retraités qui remercie la municipalité pour le versement de la subvention 2021.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du comité FNACA qui remercie la municipalité pour le versement de la subvention exceptionnelle 2021.pour le versement de la subvention exceptionnelle 2021.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association des éleveurs de chevaux de trait de la Loire qui remercie la municipalité pour l'aide apportée à l'organisation du concours local ainsi que la coupe offerte.
- Monsieur le Maire informe que suite au décès de Jojo Buffard, le bureau réfléchit comment lui rendre hommage pour son investissement en tant que bénévole au sein de l'association Les

Aiglons sans pour autant oublier d'autres bénévoles comme Monsieur Maurice Barnay et Monsieur Antoine Timmermans pour le foot. Monsieur le Maire demande si un hommage peut être rendu et sous quelle forme. Plusieurs hypothèses possibles comme par exemple donner leurs noms à un espace dédié, faire une journée d'hommages, mettre une plaque commémorative. Après débat sur ce sujet, Monsieur le Maire propose aux conseillers de réfléchir et de prendre du recul afin de ne pas se laisser envahir par ses émotions et que ce point sera à nouveau abordé lors d'un prochain conseil municipal.

- Monsieur le Maire informe qu'il a fait des devis de charpente couverture zinguerie et dalle béton pour réhabiliter la grange au bourg qui a été achetée il y a quelques années. Il explique que ce projet de rénovation ne fait pas parti de l'Etude d'Aménagement Globale de la Commune (EAGC) mais il est important de ne pas laisser abîmer ce bâtiment. Monsieur le Maire propose soit de renforcer les murs et refaire en partie la charpente pour un coût d'environ 36 000 € H.T. soit détruire ce bâtiment. Suite à sa réhabilitation, plusieurs hypothèses possibles pour le devenir du bâtiment comme par exemple salle de réunion, appartement, places de parking... le rez-de-chaussée fait environ 70-80 m<sup>2</sup> et de même à l'étage. Après plusieurs échanges entre les élus, il est décidé à l'unanimité de réhabiliter ce bâtiment et de valider les devis de charpente couverture zinguerie et la dalle béton.

- **Commission bâtiments**

Elle aura lieu le mercredi 29 septembre 2021 à 18h à l'école publique.

- **Commission fleurissement :**

Monsieur LAREURE prendra contact avec les membres de la commission afin de déterminer une date.

- **Commission culture**

Monsieur LAREURE informe que deux membres extérieurs impliqués dans la vie culturelle de Perreux, intégreront la commission. Il s'agit de Madame Albane GROS et Monsieur Damien CHRISTOPHE.

- **Repas des anciens**

M. le Maire précise que le repas des Anciens se déroulera le 17 octobre prochain, dans la même configuration qu'en 2020 (même traiteur, même groupe musical). Se proposent pour le service : M. le Maire, Mme STALARS, Mme VALADE, Mme TRAMBOUZE, M. DUCROS, M. DUPIN, M. LAREURE et M. ALEX.

- **Intervention de Madame VALADE**

Elle informe que dans le Pays Roannais du jeudi 16 septembre, quatre pages sont consacrées à Perreux, en contrepartie, la commune s'engage à acheter plus de 800 exemplaires et les distribuer aux administrés de Perreux. Les conseillers municipaux distribueront les journaux d'ici la fin de la semaine.

- **Intervention de Monsieur LAREURE**

Il informe que l'association les Musicales de Vence fête leurs 15 ans, plusieurs concerts auront lieu à différents endroits dont un à la salle des vignes le jeudi 16 septembre à 18h30 et le dimanche 19 septembre au château de Vence.

- **Déploiement du Bas débit : installation d'un équipement technique sur un ouvrage communal**

Monsieur PLACE présente la création d'un nouveau réseau des objets connectés que le SIEL déploie actuellement. Le réseau se fait par radio. Ce déploiement servirait pour les objets connectés de la collectivité. Ce sont des petits capteurs qui permettent de faire communiquer les équipements techniques. Cela peut concerner le chauffage, l'éclairage, la ventilation, les réseaux publics... Ils peuvent, par exemple, faire remonter des données sur la qualité de l'air dans une salle de classe, le niveau de fioul dans une cuve, l'humidité, la température, le bruit, mais aussi le suivi de production d'énergie des panneaux solaires, le service d'aide à la gestion énergétique des bâtiments, le suivi des bornes de recharge électrique et de l'éclairage public et bien d'autres sujets nécessaires à la bonne gestion des équipements publics. Le SIEL nous demande s'il est possible d'installer une antenne dans le clocher de l'église et non visible de l'extérieur. La pose de l'antenne est prise en charge par le SIEL et le coût pour la collectivité est de 2 € par mois et par objet connecté.

- **Intervention de Monsieur le Maire**

Il fait part à l'assemblée qu'une procédure de péril imminent a été mise en place. Il s'agit d'un bâtiment appartenant à un administré et il y a un risque d'effondrement. Le Tribunal Administratif a été saisi et un expert a été missionné pour rendre un rapport.

- **Pil'Ours**

Monsieur le Maire souhaite revenir sur l'éventuelle manifestation qui pourrait se faire la première quinzaine de juillet 2022. Ce projet a été présenté par Stéphane Archambault lors du conseil municipal du 7 juillet dernier. Pour rappel, le festival Pil'Ours en lien avec d'autres communes du roannais, est un festival international de photographie femmes du bout du Monde. Ces femmes photographes professionnelles originaires des quatre coins du monde vont exposer un ou des reportages de l'année passée dans une dizaine de village Roannais. Elles seront présentes plusieurs jours pendant la durée des expositions, des vernissages et des conférences auront également lieu. Il s'agit d'un festival international à vocation humanitaire puisque chaque année, un projet humanitaire visant à aider les femmes et les enfants dans le monde sera mis en place avec les photographes invitées.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de s'exprimer et donner son avis. Il rajoute que cette manifestation nécessite une organisation complexe et précise avec beaucoup de volontaires pour que tout cela se passe dans des conditions optimales. Après un tour de table, il ressort que le projet est intéressant mais beaucoup d'inquiétudes quant à la logistique. Monsieur le Maire passe au vote : avec 10 voix pour, 7 abstentions et 1 voix contre, le festival sera organisé à Perreux.

- **Intervention de Monsieur PORNET**

Il demande le coût des travaux réalisés chemin des Franchises suite à l'approbation de la constitution d'une servitude tréfonds. Monsieur DUCROS lui répond que le coût des matériaux est d'environ 4 900 €, la terre végétale était en stock et de la terre de remblais a été récupérée lors des travaux de la SADE.

Monsieur PORNET fait part qu'un outil pour aérer le sol du terrain de foot est utilisé par la mairie de Mably et qu'il serait peut-être intéressant de se rapprocher du responsable du service technique pour une éventuelle mise à disposition du prêt du matériel. Monsieur le Maire lui répond qu'en effet il semble intéressant de prendre contact avec une personne de la commune de Mably.

- **Intervention de Monsieur DUMAS**

Il demande pourquoi les dos d'ânes de la zone artisanale ont été refaits. Monsieur DUCROS lui répond que la STAR, par courrier, demandait à la commune de mettre aux normes les dos d'ânes qui n'étaient pas compatibles avec leurs bus équipés pour les personnes à mobilités réduites.

Il fait part des difficultés rencontrés pour se rendre à la déchetterie des Varennes. Monsieur le Maire lui informe que l'amplitude horaire a été élargie et que chaque foyer se verra remettre un badge. Il rajoute que Roannais Agglomération est bien conscient de se problème mais la création d'une nouvelle déchetterie a un coût très élevé.

- **Intervention de Madame RENARD**

Elle fait part que le nouvel arrêt de bus vers la salle des sports est dangereux car il se situe dans le virage et des automobilistes se déportent sur la gauche. Monsieur le Maire lui répond que malheureusement, il n'était pas possible de le faire sur le parking de la salle des sports.

- **Intervention de Monsieur DUCROS**

Il informe que le programme voirie 2021 est terminé. Il a été réalisé par l'entreprise Eiffage. Il rajoute que suite aux travaux d'enrobés sur l'ancienne route de Montagny, il y a un problème de vitesse.

Il fait part qu'un nouvel agent arrivera en janvier 2022 et il aura principalement comme missions des travaux d'entretien, de création et le suivi de la sécurité dans les bâtiments. Un agent de la voirie prendra sa retraite courant 2022.

- **Intervention de Madame TRAMBOUZE**

Elle remercie Monsieur LAREURE de lui avoir permis de célébrer un mariage cet été à ses côtés.

- **Intervention de Monsieur BRAT**

Il explique que ces voisins n'ont toujours pas reçu leurs cartes électorales. Madame VALADE lui répond qu'une refonte de la liste électorale aura lieu l'année prochaine et que tous les habitants recevront une nouvelle carte et lui confirme qu'une carte électorale n'est pas obligatoire pour voter.

De plus, il informe que des branches d'arbres de particuliers sont dangereuses. Monsieur le Maire lui informe que le garde champêtre fera des courriers aux habitants les invitant à faire le nécessaire.

Monsieur BRAT fait part que le dispositif participation citoyenne n'existe plus et que c'est bien dommage. Monsieur DUPIN lui répond que ce dispositif va repartir car une nouvelle personne au commissariat va reprendre le dossier.

## **RAPPEL DE DATES**

- Conert Musicales de Vence salle des Vignes le jeudi 16 septembre à 18h30  
« l'homme qui plantait des arbres ».
- Soirée festive le vendredi 17 septembre à partir de 18h30
- C.C.A.S le 20 septembre 2021 à 11h
- Cérémonie hommage aux Harkis le 25 septembre 2021 à 11h
- Conseil Municipal des Jeunes : vendredi 8 octobre à 18h salle St Vincent
- Repas des anciens le 17 octobre 2021
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 21 octobre 2021 à 20h en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h17.